

15.06.2007 - 11:55 Uhr

L'ASTAG approuve une solution modérée pour la formation et le perfectionnement professionnels obligatoires

Berne (ots) -

L'Association suisse des transports routiers ASTAG approuve la décision du Conseil fédéral d'adapter les prescriptions relatives à la formation et au perfectionnement professionnels obligatoires dans la branche du transport routier de manière modérée aux dispositions de l'UE. À l'origine, on avait prévu en supplément, en dehors de l'examen actuel pour conducteurs, une formation de base comportant jusqu'à 280 heures. L'ASTAG s'y est opposée avec succès. En lieu et place, on prévoit maintenant uniquement un examen pour la formation de base et un perfectionnement professionnel obligatoire de 35 heures sur une période de cinq ans.

Sur la base des prescriptions de l'Union européenne (UE), la Suisse a été contrainte d'édicter pour les conductrices et conducteurs professionnels de la branche des transports routiers une ordonnance d'admission des chauffeurs. Heureusement, le Conseil fédéral a maintenant adopté une solution plutôt modérée, ce que l'ASTAG approuve expressément. Au départ, il était prévu de prescrire, en dehors de l'examen de conduite actuel, une formation de base obligatoire supplémentaire de 140 à 280 heures. On y renonce à présent et introduit et lieu et place un examen théorique et pratique étendu.

L'ASTAG approuve aussi plus ou moins la nouvelle réglementation pour le perfectionnement professionnel obligatoire qui sera nouvellement de 35 heures pendant une période de 5 ans. Ici aussi, on avait d'abord eu l'intention de prendre des mesures plus étendues et de prescrire 21 heures supplémentaires pour les chauffeurs travaillant dans le trafic de marchandises et le trafic voyageurs.

La nouvelle réglementation entrera en vigueur au 1er septembre 2009. L'ASTAG se montre satisfaite de la décision du Conseil fédéral et est heureuse qu'il ait renoncé à frapper la branche du transport routier de dispositions plus rigoureuses encore. Elle table à présent sur une application prenant en considération les besoins pratiques de la branche.

Contact:

Association suisse des transports routiers ASTAG
Michael Gehrken
Weissenbühlweg 3
3007 Berne
Tél.: +41/31/370'85'24